

Arrêté en conseil C.P. 1956-570, approuvé le 12 avril 1956: approuvant le budget d'établissement de la *Canadian Arsenals Limited* pour l'année expirant le 31 mars 1957.

A six heures quatre minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures et demie de l'après-midi, suivant l'article deux du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 24 MAI 1956

Deux heures et demie de l'après-midi

Un message est reçu du Sénat pour informer cette Chambre que Louis Robitaille a adopté le bill suivant, qu'il envoie à l'Assemblée de la Chambre.

Bill n° 249 (S-7 du Sénat) intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le commerce international du Canada".

M. McCulloch (P.C.), du comité parlementaire des chemins de fer, a présenté un rapport et a fait un exposé sur les travaux de la commission d'enquête, présente le sixième rapport de la commission d'enquête sur les chemins de fer.

Vous voudrez étudier les bills suivants et à propos de leur adoption ou modification.

Bill n° 251 (S-8 du Sénat) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de transport de fer du Québec-Canada".

Bill n° 252 (S-9 du Sénat) intitulé: "Loi concernant le 'Lake St. Lawrence and Ontario Ltd'".

Bill n° 253 (S-10 du Sénat) intitulé: "Loi concernant le 'Commissaire de la Santé'".

Bill n° 254 (S-11 du Sénat) intitulé: "Loi concernant le 'Commissaire de la Santé'".

À l'appel de l'ordre par lequel la Chambre se lève, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures et demie de l'après-midi, suivant l'article deux du Règlement.